

avaient introduit dans leur patrie le poirier, le nefflier, le noyer, plusieurs espèces d'animaux parmi lesquels se trouvaient le cheval et le porc. Des mines d'étain, et même quelques mines d'or et d'argent avaient été découvertes dans les montagnes des Avernès et largement exploitées. Depuis l'an 121 avant Jésus-Christ, les pays situés entre la Méditerranée, le Rhône, l'Isère et les Alpes, étaient devenus province romaine, et, par les victoires remportées vingt ans après sur les Cimbres et les Teutons, Rome était en outre restée maîtresse de tous les territoires qui forment aujourd'hui les départements du Gard, de l'Aude, de l'Hérault, du Tarn, de la haute Garonne et de l'Arriège.

Mais si cette province romaine, où Marius, pendant les trois ans qu'il y commanda, avait fait exécuter par ses troupes de nombreux et utiles travaux, se voyait dotée d'une foule de riches avantages ; si les habitants de ses villes avaient reçu du sénat de Rome le droit de bourgeoisie, et étaient administrés par des magistrats de leur choix, rien n'avait été changé dans le régime des campagnes, où les terres, possédées par les puissants du pays, ne produisaient, ne portaient des fruits que par le travail pénible des serfs attachés à la glèbe. L'esclavage personnel, très rare dans les Gaules, aux temps reculés, était devenu fort commun ; les grands et les riches ne pouvaient se passer d'esclaves qu'ils achetaient à de hauts prix, ils en remplissaient l'intérieur de leurs maisons et ils en trafiquaient comme de bêtes de somme.

Dans le reste des Gaules, le régime théocratique et le régime aristocratique, renversés tour à tour, avaient fait place au régime populaire et fédéral. Le territoire se trouvait partagé en diverses ligues, plus ou moins puissantes, ayant chacune leur sénat et leur mode électoral pour la nomination des magistrats et des chefs militaires. Les Druides, privés de leur ancienne influence, avaient conservé pour-